

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION (CGV / CGL)

N'LOC – Location de véhicules

Article 1 – Identification du loueur

N'LOC, société par actions simplifiée (SAS), au capital social de 5 000 €, immatriculée sous le numéro SIRET 993 943 513 00016, dont le siège social est situé Rue Jean-Jacques Dessalines, 97117 Port-Louis, Guadeloupe.

Article 2 – Objet et acceptation dématérialisée

Les présentes Conditions Générales de Location ont pour objet de définir les modalités de location des véhicules proposés par N'LOC. La validation et la signature électronique du contrat de location, notamment via la solution de gestion Fleetee, emportent acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes CGV.

Article 3 – Conditions de location

Pour louer un véhicule, le client doit être âgé d'au moins 21 ans, être titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins 3 ans, présenter une pièce d'identité valide, un moyen de paiement accepté et verser un dépôt de garantie de 900 €.

Article 4 – Réservation et gestion numérique

La réservation devient ferme et définitive après validation, paiement et acceptation des présentes CGV. Les informations de réservation, contrats, options et états des lieux peuvent être gérés et conservés sous format numérique via la plateforme Fleetee ou tout outil équivalent utilisé par le loueur.

Article 5 – Mise à disposition du véhicule et état des lieux numérique

Le véhicule est remis propre, en bon état de fonctionnement. Un état des lieux de départ et de retour est réalisé, pouvant être dématérialisé (photographies, horodatage, commentaires) via Fleetee. Les éléments numériques enregistrés font foi en cas de contestation.

Article 6 – Utilisation du véhicule

Le client s'engage à utiliser le véhicule conformément à la réglementation en vigueur, à ne pas le prêter ou sous-louer, à ne pas conduire sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants et à assumer toute infraction commise durant la location.

Article 7 – Durée et restitution

Le véhicule doit être restitué à la date, à l'heure et au lieu prévus au contrat, tels qu'enregistrés dans le système Fleetee, dans le même état et avec le même niveau de carburant que lors de la remise.

Article 7.1 – Frais de restitution

En cas de restitution du véhicule dans un état non conforme à celui constaté lors de la remise, des frais de restitution pourront être appliqués après constat contradictoire, y compris numérique, et prise de photographies :

- Nettoyage standard non effectué : 35 € TTC
- Nettoyage renforcé intérieur / extérieur : 60 € TTC
- Nettoyage renforcé avec traitement des sièges : 90 € TTC
- Odeur de tabac, cigarette, chicha ou usage assimilé : 90 € TTC
- Poils d'animaux ou odeurs animales : 90 € TTC
- Niveau de carburant inférieur à celui du départ : 60 € TTC
- Restitution tardive sans accord préalable : 30 € TTC

Ces frais pourront être automatiquement imputés et prélevés sur le dépôt de garantie via les outils

de gestion du loueur, notamment Fleetee.

Option Retour sans nettoyage

Option sélectionnable lors de la réservation ou de la remise du véhicule via Fleetee, au tarif de 35 € TTC. Cette option couvre uniquement le nettoyage standard et n'exonère pas des frais de nettoyage renforcé en cas de salissures excessives, taches sur les sièges ou odeurs persistantes.

Article 8 – Carburant

Le carburant reste entièrement à la charge du client. Tout manque constaté sera facturé conformément à l'article 7.1 et enregistré dans le dossier de location Fleetee.

Article 9 – Prix et paiement

Les tarifs comprennent la location et l'assurance de base. Le paiement est exigible avant la remise du véhicule. Les encaissements et éventuels ajustements post-restitution peuvent être réalisés via les solutions de paiement connectées à Fleetee.

Article 10 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 900 € est exigé au départ afin de couvrir les dommages, franchises et frais annexes éventuels. La préautorisation et la libération du dépôt de garantie peuvent être gérées de manière dématérialisée.

Article 11 – Assurance et franchises

Les véhicules sont assurés conformément à la législation en vigueur. Les franchises applicables restent à la charge du client en cas de sinistre.

Article 12 – Responsabilité

Le client est responsable des dégradations, pertes ou vols du véhicule selon les conditions contractuelles.

Article 13 – Annulation

Toute annulation par le client peut entraîner des frais selon le délai. En cas d'annulation par le loueur, le client sera intégralement remboursé.

Article 14 – Données personnelles

Les données collectées et traitées via Fleetee ou tout outil équivalent sont utilisées uniquement dans le cadre de la location et conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

Article 15 – Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de N'LOC.

Article 16 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.